



COMPTE-RENDU DE L'ATELIER 2 DU COMITÉ CONSULTATIF

Présenté par Éco-corridors laurentiens à la Municipalité de Piedmont
Mars 2024

Table des matières

Équipe de réalisation	iii
Contexte de l'atelier	1
Membres du comité consultatif	1
Objectifs de l'atelier	2
Déroulement de l'atelier	2
Compte-rendu de l'atelier	7
Partie 1: Présentation des résultats de l'analyse de priorisation.....	7
Partie 2: Atelier sur l'idéation et la priorisation d'actions	9
2.1 Identification et priorisation des actions	10
3.2 Identification de porteurs et collaborateurs	16
3.3 Période de plénière	17
Conclusion	17



Table des figures

<i>Figure 1. Priorisation des milieux naturels selon la valeur écologique (Scénario A)</i>	7
Figure 2. Priorisation des milieux naturels selon les services écologiques (Scénario B).....	8
Figure 3. Priorisation des milieux naturels selon les services écologiques (Scénario B) avec les prises d'eau	9



ii

Table des tableaux

Tableau 1. Membres du Comité consultatif	1
Tableau 2. Déroulement du deuxième atelier consultatif	3
Tableau 3. Répartition des sous-groupes	5
Tableau 4. Recommandations par objectifs.....	10
Tableau 5. Idées d'action par objectif	12
Tableau 6. Idées de porteurs et collaborateurs	16

Équipe de réalisation

Rédaction du compte-rendu

Fanny Deschênes, chargée de projets, Éco-corridors laurentiens

Révision

Anie Rivard-Paré, chargée de projets, Éco-corridors laurentiens



Contexte de l'atelier

La Municipalité de Piedmont a mandaté Éco-corridors laurentiens (ÉCL) pour l'accompagner dans la réalisation d'un plan de conservation de ses milieux naturels dans une perspective de connectivité écologique.

Ce projet implique la mobilisation et l'engagement des parties prenantes du territoire par divers moyens, dont la création d'un comité consultatif et la réalisation des plusieurs ateliers de consultation. La participation du comité consultatif permet de conseiller la Municipalité et ÉCL tout au long de la démarche et de bénéficier de la connaissance du territoire de ces acteurs. Deux ateliers consultatifs étaient prévus dans le cadre de la démarche d'élaboration du plan de conservation. Le présent rapport constitue le compte-rendu du deuxième atelier.

1

Membres du comité consultatif

Le tableau ci-dessous présente les membres du comité à cette étape de la démarche.

Tableau 1. Membres du Comité consultatif

Organisation	Nom	Titre	Rôle(s)
Municipalité de Piedmont	Sebastien Simard	Éco-conseiller et inspecteur en environnement	Membre de l'équipe de projet
Municipalité de Piedmont	Julien Bourgon	Directeur du service de l'urbanisme	Membre de l'équipe de projet
Municipalité de Piedmont	Martin Nadon	Maire	Comité consultatif
Municipalité de Piedmont	Christian Lefebvre	Conseiller municipal	Comité consultatif
Municipalité de Piedmont	Bernard Bouclin	Conseiller municipal	Comité consultatif
Municipalité de Piedmont	Élizabeth Vézina	Membre du comité consultatif en urbanisme (CCU)	Comité consultatif
Municipalité de Piedmont	Isabelle Letiecq	Membre du comité consultatif en environnement (CCE) et en urbanisme (CCU)	Comité consultatif
Municipalité de Piedmont	Johanna Riboulet	Membre du comité consultatif en environnement (CCE)	Comité consultatif
Conservation de la nature Canada	Annie Morriveau	Chargée de projet – Ouest du Québec	Comité consultatif
Comité régional de protection des falaises (CRPF)	Louise Guertin	Présidente	Comité consultatif
Protection des oiseaux du Québec	Jules Delisle	Coordonnatrice de projets	Comité consultatif
Abrinord	Eric Guerra-Grenier	Chargé de projets	Comité consultatif
N/A	Yves Lévesque	Citoyen de Piedmont	Comité consultatif
N/A	Daniel Séguin	Citoyen de Piedmont	Comité consultatif
N/A	Stéphane Leduc	Citoyen de Piedmont	Comité consultatif

Objectifs de l'atelier

L'atelier visait les objectifs suivants :

1. Présenter les résultats de l'analyse multicritères évaluant la valeur écologique et sociale des milieux naturels afin de prioriser ceux à conserver sur le territoire;
2. Trouver des actions pour le plan d'action, sélectionner les actions prioritaires et identifier des responsables et collaborateurs.

2

Déroulement de l'atelier

L'équipe d'ÉCL avait la responsabilité de produire le contenu et d'animer l'atelier consultatif. Au moment de l'atelier, qui s'est tenu le mercredi 14 février de 9h à 12h à la salle du Conseil. En raison d'un imprévu, seulement une personne d'ÉCL étaient présente, soit Anie Rivard-Paré, qui avait le rôle d'animatrice. Les rôles et responsabilités qui étaient attribuées à Marie-Lyne Després-Einspenner ont donc été repris par Anie, aidée par les deux responsables de la Municipalité. Le tableau 2 présente le déroulement de l'atelier qui a été élaboré par ÉCL et présenté à la Municipalité.

Tableau 2. Déroulement du deuxième atelier consultatif

Étapes	Objectif	Consignes et protocole	Outils et matériel	Tâches en animation	Responsables	Temps
(9h00) Mot de bienvenue et déroulement	Présenter le déroulement de l'atelier et les attentes	Présenter l'ordre du jour et le rôle du comité	PowerPoint (PPT)	Accueillir les participants et présenter l'ordre du jour	Marie-Lyne	10
(9h10) Analyse de priorisation des milieux naturels	Présenter les résultats de l'analyse	Présenter les objectifs de l'analyse, la méthodologie de priorisation (scénarios) et présenter les résultats des scénarios A et B.	Crayons PowerPoint (PPT) QGIS	Présentation magistrale Période de questions	Anie	15
(9h25) Mise en contexte	Présenter les étapes menant à l'élaboration de stratégies, objectifs et actions	Présenter les grandes étapes des <i>Standards ouverts</i> menant à l'élaboration de stratégies, objectifs et actions (et les définitions).	PowerPoint (PPT)	Présentation magistrale Répondre aux questions avant de continuer (s'il y a lieu) pour s'assurer d'une compréhension commune	Anie	15
(9h40) Plan d'action	Valider les objectifs et trouver des actions pour les atteindre	Diviser en sous-groupes. Chaque sous-groupe se voit attribuer des thématiques et des objectifs. Environ 7 objectifs par sous-groupe. <i>La révision des objectifs ne devrait pas prendre plus de 15 minutes.</i> <i>Est-ce que les objectifs sont pertinents pour vous ? Sont-ils réalisables, atteignables ?</i> La suite des discussions sert à trouver des idées d'actions pour chaque objectif. Le but n'est pas de trouver beaucoup d'actions, mais la ou les bonnes actions pour répondre à l'objectif. <i>Quelle(s) action(s) pourrait-on mettre en place pour atteindre cet objectif?</i>	Miro	L'animatrice rappelle l'objectif de l'activité Elle présente les objectifs et prend les notes (post-it) sur les propositions d'amélioration des objectifs, s'il y a lieu. Inviter les participants à se prononcer sur les objectifs et à trouver des idées d'actions pour y répondre (poser les questions d'animation). L'animatrice note les idées dans Miro. Assurer la gestion du temps	Marie-Lyne et Anie	50
(10h30)						5

PAUSE						
(10h35) Priorisation des actions	Prioriser les actions	<p>On priorise maintenant les actions choisies en leur attribuant une cote de priorisation:</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 = Prioritaire • 2 = Importante • 3 = À considérer <p><i>Quelle(s) action(s) permet(tent) le mieux d'atteindre l'objectif ?</i></p>	Miro	<p>Inviter les participants à prioriser les actions en leur attribuant une cote de priorisation.</p> <p>Les participants choisissent ou votent pour les actions prioritaires et la cote approprié.</p> <p>L'animatrice note les idées dans Miro.</p> <p>Assurer la gestion du temps</p>	Marie-Lyne et Anie	30
(11h05) Identification de porteurs et collaborateurs	Identifier des porteurs et collaborateurs pour chaque action prioritaire	<p>Des porteurs (responsables) et collaborateurs (partenaires) sont identifiés pour chaque action.</p> <p><i>Qui devrait réaliser l'action ?</i></p> <p><i>Y a-t-il des partenaires potentiels qui pourraient porter l'action ou soutenir la Ville dans la réalisation de cette action ?</i></p>	<p>Cartons avec cadrans temporel</p> <p>Post-its</p>	<p>L'animatrice présente la définition de porteur et de collaborateur et des exemples.</p> <p>Le groupe fait le tour des actions et identifie, directement sur les post-its des actions prioritaires, le ou les porteurs et collaborateurs.</p>	Marie-Lyne et Anie	20
(11h25) Période de plénière	Partager les résultats des discussions en grand groupe	<p>Retour en grand groupe</p> <p>1 porte-parole par sous-groupe résume les actions prioritaires qui ont été déterminées pour leurs objectifs, suivi d'une période de commentaires/suggestions des membres de l'autre sous-groupe.</p>	Cartons	<p>Le porte-parole présente les résultats (15 min par sous-groupe)</p> <p>Période d'échanges</p>	N/A	30
(11h55) Mot de la fin	Conclure la rencontre	Présenter les prochaines étapes et remercier pour la participation	PPT Post-its	Présentation magistrale	Marie-Lyne	5

		Activité engageante pour la fin: <i>Quelle action vont-ils faire pour aider la mise en œuvre du plan dans la prochaine année?</i>				
--	--	---	--	--	--	--

5

Pour les activités de discussion en sous-groupes, la répartition des participants, des thématiques et des objectifs attribués s’est faite comme suit.

Tableau 3. Répartition des sous-groupes

Équipes	Membres du comité	Animatrice	Thématiques	Objectifs
Sous-groupe 1	<ol style="list-style-type: none"> 1. Julien Bourgon 2. Daniel Séguin 3. Bernard Bouclin 4. Annie Morrisseau 5. Élisabeth Vézina 6. Yves Lévesque 7. Mélissa Paquette 	Marie-Lyne Després-Einspinner*	<ol style="list-style-type: none"> 1. Étalement urbain 2. Développement 3. Encadrement des activités récréatives 4. Accès à la nature 5. Conservation des milieux naturels 	<ul style="list-style-type: none"> • D'ici 2034, 30 % du territoire est protégé légalement ou par d'autres mesures de conservation efficaces. • D'ici 2025, la Municipalité a mis en place des mesures règlementaires et urbanistiques visant à réduire le développement en étalement urbain. • D'ici 2026, des outils de communication ont été élaborés et diffusés à l'ensemble de la population sur les impacts de l'étalement urbain et les bénéfices de la densification. • D'ici 2025, la Municipalité a mis en place des mesures règlementaires et urbanistiques visant à réduire la fragmentation des milieux naturels. • D'ici 2026, la Municipalité a amélioré la surveillance et le balisage des sentiers récréatifs. • D'ici 2030, la réglementation sur les activités récréatives autorisées dans les sentiers de la Municipalité, des municipalités limitrophes et des autres organismes a été arrimée. • D'ici 2034, un accès à la nature de proximité pour l'ensemble de la population est bonifié pour la pratique d'activités récréatives extensives.
Sous-groupe 2	<ol style="list-style-type: none"> 1. Sebastien Simard 2. Éric Guerra-Grenier 3. Jules Delisle 4. Johanna Riboulet 5. Louise Guertin 6. Isabelle Letiecq 	Anie Rivard-Paré	<ol style="list-style-type: none"> 1. Milieux humides et hydriques 2. Gestion des eaux pluviales 3. Protection des eaux souterraines 	<ul style="list-style-type: none"> • D'ici 2030, des mesures de gestion durable des eaux pluviales sont mises en place sur le territoire. • D'ici 2030, des outils de communication des bonnes pratiques de lutte aux EEE ont été élaborés et diffusés à l'ensemble de la population.

	<p>7. Christian Lefebvre 8. Stéphane Leduc</p>		<p>4. Espèces exotiques envahissantes 5. Milieux ouverts/Aménagements pour la biodiversité</p>	<ul style="list-style-type: none">• D'ici 2025, la Municipalité a mis en place des mesures réglementaires et urbanistiques pour protéger les zones de prélèvement des eaux souterraines et de surface sur son territoire.• D'ici 2027, les citoyens, les stations de ski et de golf ont été sensibilisés et informés sur l'enjeu de surconsommation d'eau potable et les bonnes pratiques.• D'ici 2025, la Municipalité a intégré des mesures visant la conservation des milieux ouverts sur son territoire dans ses outils urbanistiques.• D'ici 2030, des aménagements pour les espèces de milieux champêtres sont aménagés sur le territoire.
--	--	--	--	---

Compte-rendu de l'atelier

Partie 1: Présentation des résultats de l'analyse de priorisation

7

La première partie de l'atelier consistait à présenter les résultats de l'analyse multicritère évaluant la valeur écologique et sociale des milieux naturels afin de prioriser ceux à viser pour la conservation sur le territoire. Suivant l'analyse multicritère qui a été réalisée par ÉCL avec le logiciel Zonation, plusieurs scénarios ainsi que des itérations respectives à chaque scénario ont été produits. La méthodologie de l'analyse (logiciel, objectifs, critères) et les résultats des deux premiers scénarios (A : valeur écologique, B : services écologiques) ont été présentés. Le Scénario C (Valeur sociale) n'avait pas été finaliser à temps pour l'atelier.

Une première sélection des scénarios et itérations avaient été réalisée dans une rencontre entre la Municipalité et ÉCL. Les scénarios sélectionnés ont été présentés au comité pour récolter des commentaires. Le scénario A (figure 1) repose sur des critères issus de la littérature scientifique et associés à la valeur écologique des milieux naturels, par exemple, leur superficie, leur connectivité écologique, la présence d'espèces à statut, etc. L'itération réalisée avec le modèle ABF et ayant retiré les cours d'eau a été présentée, puisque c'est celle-ci qui avait été sélectionnée avec la Municipalité.

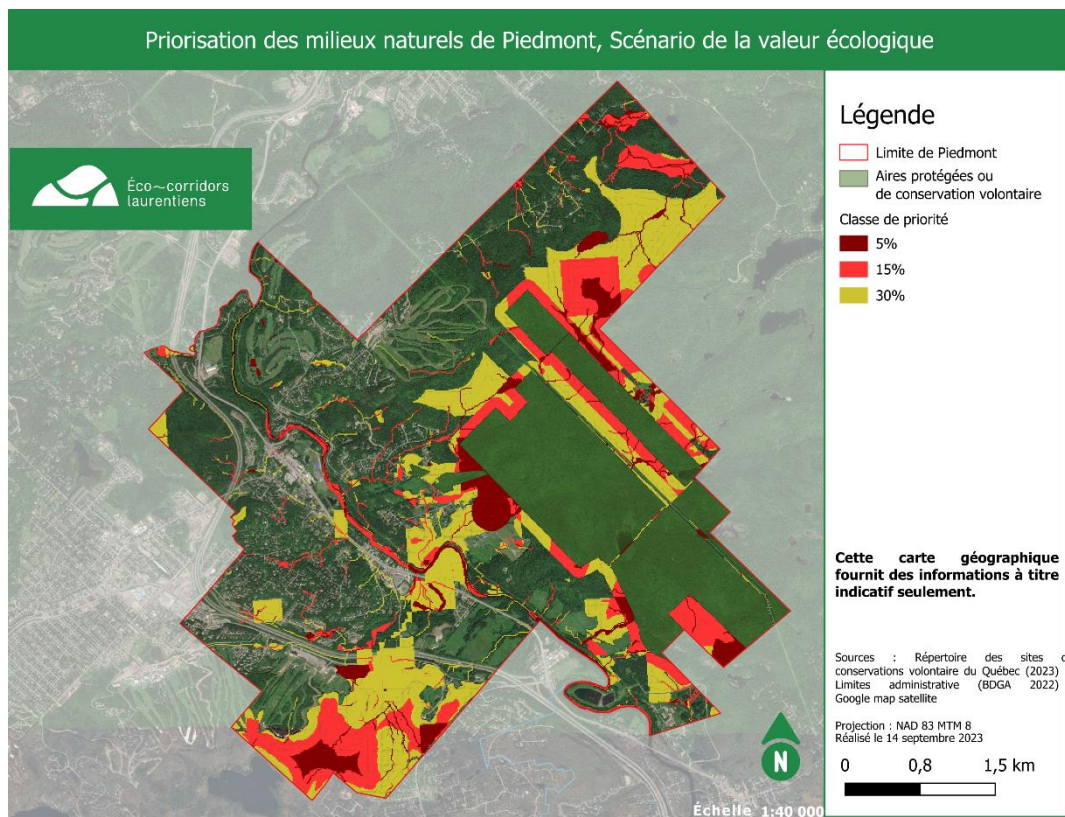


Figure 1. Priorisation des milieux naturels selon la valeur écologique (Scénario A)

Le scénario B, quant à lui, repose sur la capacité des milieux naturels à fournir certains services écologiques. Ainsi, les critères ont été sélectionnés en fonction des services écologiques définis comme importants pour la population. Pour le scénario B, deux itérations ont été présentée, soit celle réalisée avec le modèle ABF sans les zones de vulnérabilité des prises d'eau potable (eau de surface) (figure 2) ou avec celle-ci (figure 3), puisque c'étaient des scénarios alternatifs qui avait été demandé.

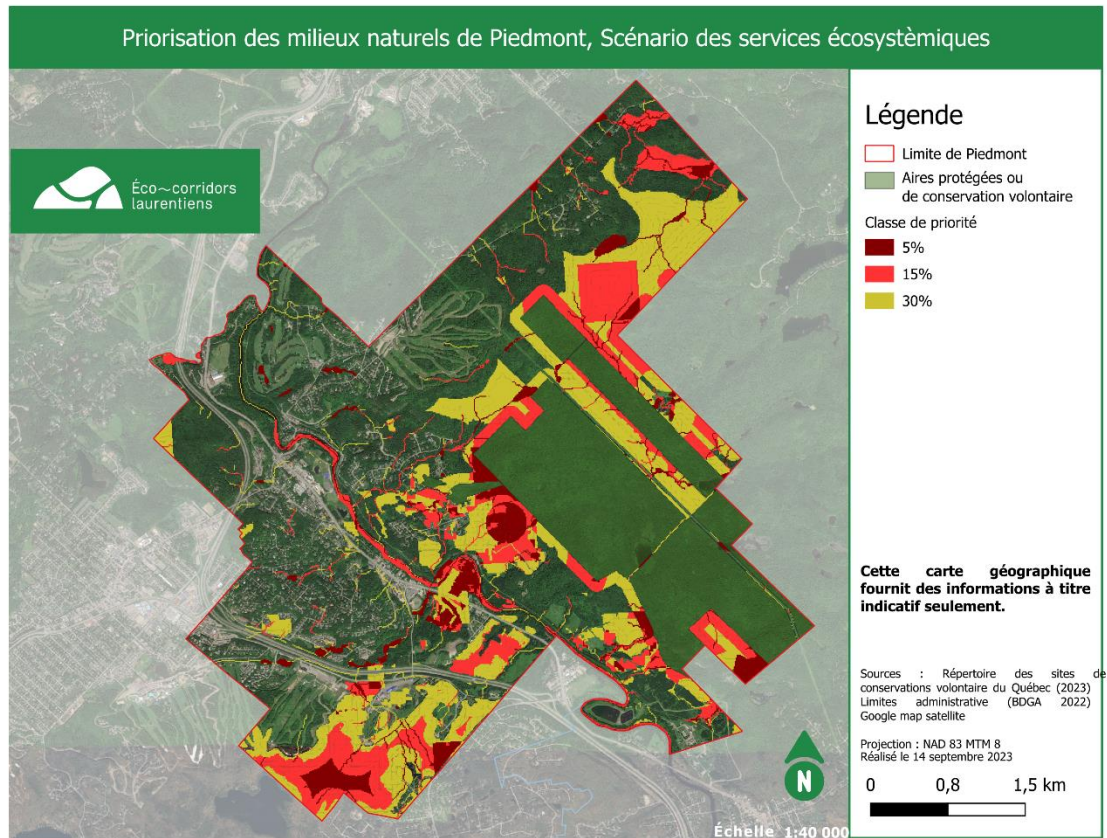


Figure 2. Priorisation des milieux naturels selon les services écologiques (Scénario B)

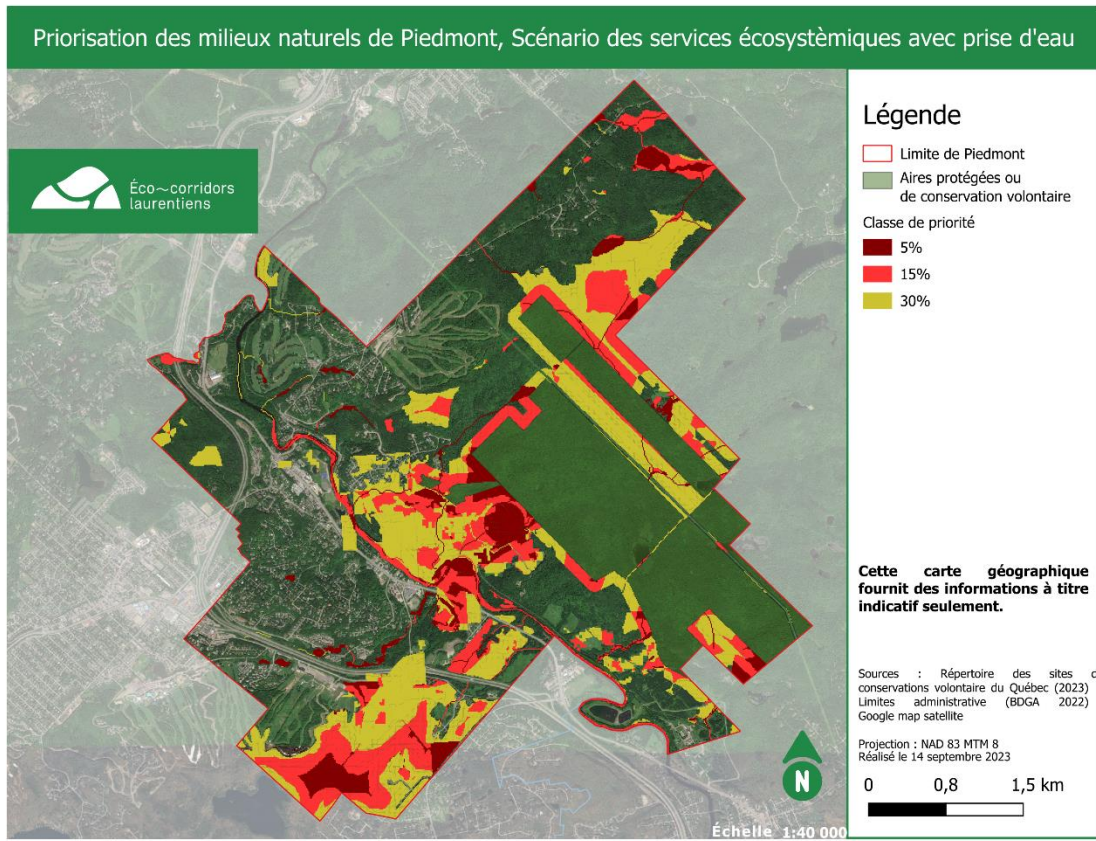


Figure 3. Priorisation des milieux naturels selon les services écologiques (Scénario B) avec les prises d'eau

Il a été difficile pour les participants de comprendre la méthodologie et les différences entre les trois scénarios. Il a donc été demandé d'ajouter des informations sur les avantages et inconvénients de chaque scénario.

Partie 2: Atelier sur l'idéation et la priorisation d'actions

La deuxième partie de l'atelier visait à identifier et prioriser des actions pour atteindre les objectifs de conservation du plan. Des objectifs ont été identifiés lors de rencontres à l'interne avec la Municipalité. Cependant, afin d'optimiser l'animation de l'atelier, un total de 13 objectifs a été priorisé avec le comité. Les objectifs ont été priorisés en fonction des critères suivants : couvre l'ensemble des thématiques/stratégies identifiées, besoin d'idées d'action ou de la validation des participants, ainsi que ceux ayant des partenariats potentiels. Les participants ont été divisés en deux sous-groupes, travaillant sur chacun 6 ou 7 objectifs.

D'abord, la méthodologie de la démarche du plan de conservation a été présentée, soit les différentes étapes de la démarche, les activités de consultation réalisées et les résultats de la consultation publique citoyenne. Puis, les stratégies identifiées par la Municipalité et ÉCL ont été présentées au comité, ainsi que les consignes de l'activité.

2.1 Identification et priorisation des actions

En premier temps, les objectifs ont été présentés dans chaque sous-groupe et ce, afin de recueillir l'avis et les commentaires des participants s'il y a lieu. Le tableau 4 présente les commentaires et recommandations du comité pour les objectifs présentés. Seulement le sous-groupe 1 ont proposé des modifications aux objectifs présentés.

Tableau 4. Recommandations par objectifs

Objectif	Commentaires
<i>D'ici 2030, des mesures de gestion durable des eaux pluviales sont mises en place sur le territoire.</i>	Il a été proposé de modifier l'échéancier pour 2027 plutôt que 2030.
<i>D'ici 2030, des outils de communication des bonnes pratiques de lutte aux EEE ont été élaborés et diffusés à l'ensemble de la population.</i>	Il a été proposé de modifier l'échéancier pour 2026 plutôt que 2030.
<i>D'ici 2025, la Municipalité a mis en place des mesures règlementaires et urbanistiques pour protéger les zones de prélèvement des eaux souterraines et de surface sur son territoire.</i>	Il a été proposé de modifier l'échéancier pour 2022 plutôt que 2025.
<i>D'ici 2027, les citoyens, les stations de ski et de golf ont été sensibilisés et informés sur l'enjeu de surconsommation d'eau potable et les bonnes pratiques.</i>	Il a été proposé de retirer le mot « potable » de l'énoncé.
<i>D'ici 2025, la Municipalité a intégré des mesures visant la conservation des milieux ouverts sur son territoire dans ses outils urbanistiques.</i>	L'échéancier a été remis en question par rapport à la possibilité d'imposer un règlement de contrôle intérimaire (RCI) pour prévenir le développement rapide des milieux en friches.
<i>D'ici 2030, des aménagements pour les espèces de milieux champêtres sont aménagés sur le territoire.</i>	Il a été proposé de modifier le libellé comme suit : « (...) des aménagements de protection pour les espèces fauniques et floristiques de milieux champêtres (...) ».
<i>D'ici 2034, 30 % du territoire est protégé légalement ou par d'autres mesures de conservation efficaces.</i>	Le terme « protégé » a été remis en question. Il a été proposé de proposer une cible pour la protection et une autre pour la conservation.
<i>D'ici 2025, la Municipalité a mis en place des mesures règlementaires et urbanistiques visant à réduire le développement en étalement urbain.</i>	
<i>D'ici 2026, des outils de communication ont été élaborés et diffusés à l'ensemble de la population sur les impacts de l'étalement urbain et les bénéfices de la densification.</i>	
<i>D'ici 2025, la Municipalité a mis en place des mesures règlementaires et urbanistiques visant à réduire la fragmentation des milieux naturels.</i>	

<i>D'ici 2026, la Municipalité a amélioré la surveillance et le balisage des sentiers récréatifs.</i>	
<i>D'ici 2030, la réglementation sur les activités récréatives autorisées dans les sentiers de la Municipalité, des municipalités limitrophes et des autres organismes a été arrimée.</i>	
<i>D'ici 2034, un accès à la nature de proximité pour l'ensemble de la population est bonifié pour la pratique d'activités récréatives extensives.</i>	

Ensuite, l'activité a été d'identifier des idées d'actions pour chaque objectif. Le but n'était pas d'identifier un grand nombre d'actions, mais plutôt la ou les bonnes actions pour répondre à chaque objectif. Les idées d'actions soulevées par les participants ont été priorisées à l'aide de l'échelle suivante : 1 = Prioritaire, 2 = Importante et 3 = À considérer. En raison d'un manque de temps, ce ne sont pas toutes les actions qui ont été classées par cote de priorité. Le tableau 5 présente chaque idée d'action par objectif obtenu dans chacun des sous-groupes.

Tableau 5. Idées d'action par objectif

Équipe	Thématique	Stratégie	Objectif	Idée d'actions	Cote de priorité
1	Gestion des eaux pluviales	Gestion durable des eaux pluviales	<i>D'ici 2030, des mesures de gestion durable des eaux pluviales sont mises en place sur le territoire.</i>	Fournir des subventions aux citoyens pour les jardins de pluie, les barils de récupération de l'eau et la végétalisation des stationnements privés	2
				Aménager des stationnements alvéolés ou durables	ND
				Déconnecter le réseau pluvial du réseau des eaux usées (pour réduire les eaux parasites)	3
				Former le service des travaux publics pour l'aménagement, l'entretien et la gestion durable des fossés	1
1	Espèces exotiques envahissantes	Sensibilisation et éducation	<i>D'ici 2030, des outils de communication des bonnes pratiques de lutte aux EEE ont été élaborés et diffusés à l'ensemble de la population.</i>	Promouvoir la plateforme Sentinelle	1
				Créer une base de données afin de cibler les endroits où agir en priorité	1
				Former les employés sur la lutte aux EEE	1
				Connaître et adapter les actions aux périodes de croissance particulières des espèces afin d'éviter la propagation des graines lors de leur retrait	ND
				Sensibiliser les citoyens contre les sentiers illicites (qui sont des vecteurs de propagation par l'effet de lisière)	2
				Créer une page web d'information avec des images	2
				Mettre en place une subvention et un accompagnement	ND
1		Planification territoriale	<i>D'ici 2025, la Municipalité a mis en place des mesures règlementaires et</i>	Augmenter le nombre d'inspecteurs	2
				Formation des inspecteurs	2

	Protection des eaux souterraines		<i>urbanistiques pour protéger les zones de prélèvement des eaux souterraines et de surface sur son territoire.</i>	Mettre en place une restriction sur le volume d'eau des golfs et stations de ski (apporter cet enjeu aux paliers de gouvernance en mesure d'agir)	3
				Arrimer le plan de conservation au PEPPSEP	1
				Réaliser une étude de vulnérabilité des eaux souterraines	1
1	Protection des eaux souterraines	Sensibilisation et éducation	<i>D'ici 2027, les citoyens, les stations de ski et de golf ont été sensibilisés et informés sur l'enjeu de surconsommation d'eau potable et les bonnes pratiques.</i>	Cibler les lots, propriétaires et citoyens en fonction de l'analyse de priorisation plutôt que par une campagne de sensibilisation (trop large)	ND
				Mobiliser les acteurs clé via des projets de concertation	1
				Instaurer des incitatifs positifs ainsi que des pénalités	ND
1	Milieus ouverts	Planification territoriale	<i>D'ici 2025, la Municipalité a intégré des mesures visant la conservation des milieux ouverts sur son territoire dans ses outils urbanistiques.</i>	Cibler les 59 lots de 4 ha et plus qui représentent 40% du territoire de Piedmont	2
				Faire plus de suivi de conformité des bandes riveraines	1
				Mettre en place un règlement de bandes riveraines élargies (20-30m) variable en fonction des cours d'eau	3
				Interdire via la réglementation 100% des interventions au sein des bandes riveraines (pas seulement les aménagements, mais tous les types de travaux, le passage de la machinerie, etc.)	ND
1	Milieus ouverts	Aménagements pour la biodiversité	<i>D'ici 2030, des aménagements pour les espèces de milieux champêtres sont aménagés sur le territoire.</i>	Aménager des nichoirs pour les oiseaux	3
				Aménager des abris hivernaux et des hibernacles pour les couleuvres	3
				Réaliser des aménagements dans les milieux ouverts bordant les milieux humides et hydriques	3
				Semer de l'asclépiade pour les monarques	3
				Mettre en place une gestion différenciée de la végétation comprenant le blocage de la succession végétale dans les milieux ouverts d'intérêt	1
				Réaliser des inventaires fauniques et floristiques	ND

				Continuer le suivi des populations d'oiseaux - en réalisant un inventaire complet (hiboux, migrateurs, nicheurs) chaque 5 ans ¹	D
				Continuer le suivi annuel des faucons pèlerins à l'aide de bénévoles ²	ND
2	Conservation des milieux naturels	Conservation des milieux naturels	<i>D'ici 2034, 30 % du territoire est protégé légalement ou par d'autres mesures de conservation efficaces.</i>	Mettre un statut légal pour la reconnaissance d'aires protégées sur les terrains municipaux d'intérêt	1
				Chercher des partenariats avec les grands propriétaires fonciers pour faire de la conservation volontaire	ND
				Mettre en place des mesures d'écofiscalité (incitatifs) pour diversifier les revenus de la Municipalités (principe des taxes vertes)	2
				Constituer un fonds d'acquisition de terrains pour la conservation	ND
2	Étalement urbain	Planification territoriale	<i>D'ici 2025, la Municipalité a mis en place des mesures règlementaires et urbanistiques visant à réduire le développement en étalement urbain.</i>	Mettre en place une marge de recul maximale	ND
				Mettre en place une densification douce lors de la révision règlementaire	ND
2	Étalement urbain	Sensibilisation et éducation	<i>D'ici 2026, des outils de communication ont été élaborés et diffusés à l'ensemble de la population sur les impacts de l'étalement urbain et les bénéfices de la densification.</i>	Mettre en œuvre une campagne de communication portée par la Municipalité (utiliser une approche ciblée et ajuster le message, plus ou moins pragmatique)	ND
				S'assurer d'une compréhension des gains et dans quelle vision s'inscrit la densification afin de comprendre ce qui guide les décisions	ND
2	Développement	Planification territoriale	<i>D'ici 2025, la Municipalité a mis en place des mesures règlementaires et</i>	Créer un comité formé de propriétaires de grands boisés terriens et forestiers ³	ND

¹ Cette action a été proposé par Jules Delisle, qui n'a pas pu être présent.e lors de l'atelier, par échange courriel

² Idem

³ Cette action a été nommée en dehors des objectifs présentés mais a été placée avec cet objectif par souci pratique

			<i>urbanistiques visant à réduire la fragmentation des milieux naturels.</i>	Mettre en place des mesures de protection des arbres lors des constructions et rénovations ⁴	ND
2	Encadrement des activités récréatives	Encadrement des activités récréatives	<i>D'ici 2026, la Municipalité a amélioré la surveillance et le balisage des sentiers récréatifs.</i>	Évaluer la possibilité d'avoir un fonds d'intendance pour la surveillance et l'entretien des sentiers	3
				Sensibiliser et outiller les propriétaires fonciers pour les intrusions et usages illégaux sur leurs terres (support des municipalités, connaissance des outils, techniques d'obstruction, etc.)	2
				Mettre en place une patrouille (vigie de voisinage)	1
2	Encadrement des activités récréatives	Encadrement des activités récréatives	<i>D'ici 2030, la réglementation sur les activités récréatives autorisées dans les sentiers de la Municipalité, des municipalités limitrophes et des autres organismes a été arrimée.</i>	Renforcement des capacités : concertation intermunicipale, groupes de bénévoles, identification des patrouilleurs (ex. casquettes)	ND
2	Encadrement des activités récréatives	Encadrement des activités récréatives	<i>D'ici 2034, un accès à la nature de proximité pour l'ensemble de la population est bonifié pour la pratique d'activités récréatives extensives.</i>	Identifier, cartographier et classer les sentiers et les secteurs à risque	ND
				Avoir une approche standardisée de développement	ND
				Concertation intermunicipale pour les projets (ex. Mont Molson)	ND

⁴ Idem

3.2 Identification de porteurs et collaborateurs

Enfin, les porteurs et collaborateurs pour la mise en œuvre des actions ont été identifiés. Les définitions de porteur (responsable de mettre en œuvre l'action) et de collaborateurs Partenaire (potentiel) ont été présentés. Les participants étaient ensuite invités à nommer des porteurs et collaborateurs pour la mise en œuvre des actions. En raison d'un manque de temps, des porteurs ou collaborateurs n'ont pas été identifiés pour chaque idée d'action.

Tableau 6. Idées de porteurs et collaborateurs

Équipe	Objectifs	Porteurs et collaborateurs
2	<i>D'ici 2026, la Municipalité a amélioré la surveillance et le balisage des sentiers récréatifs.</i>	Citoyens
		Bénévoles
		Municipalité
		Municipalités limitrophes
		Propriétaires fonciers
2	<i>D'ici 2030, la réglementation sur les activités récréatives autorisées dans les sentiers de la Municipalité, des municipalités limitrophes et des autres organismes a été arrimée.</i>	Citoyens
		Bénévoles
		Municipalité
		Municipalités limitrophes
		Propriétaires fonciers
2	<i>D'ici 2034, un accès à la nature de proximité pour l'ensemble de la population est bonifié pour la pratique d'activités récréatives extensives.</i>	Municipalité
2	<i>D'ici 2026, des outils de communication ont été élaborés et diffusés à l'ensemble de la population sur les impacts de l'étalement urbain et les bénéfices de la densification.</i>	Municipalité
2	<i>D'ici 2025, la Municipalité a mis en place des mesures réglementaires et urbanistiques visant à réduire le développement en étalement urbain.</i>	Municipalité
2	<i>D'ici 2025, la Municipalité a mis en place des mesures réglementaires et urbanistiques visant à réduire la fragmentation des milieux naturels.</i>	Municipalité
		Comité de grands propriétaires de boisés
2	<i>D'ici 2034, 30 % du territoire est protégé légalement ou par d'autres mesures de conservation efficaces.</i>	Municipalité
		Grands propriétaires fonciers
1	<i>D'ici 2030, des mesures de gestion durable des eaux pluviales sont mises en place sur le territoire.</i>	Municipalité (dont le service des travaux publics)
1	<i>D'ici 2025, la Municipalité a mis en place des mesures réglementaires et urbanistiques pour protéger les zones de prélèvement des eaux souterraines et de surface sur son territoire.</i>	Municipalité
		Paliers gouvernementaux supérieurs
1	<i>D'ici 2027, les citoyens, les stations de ski et de golf ont été sensibilisés et informés sur l'enjeu de surconsommation d'eau potable et les bonnes pratiques</i>	Municipalité
		Acteurs de l'eau
1	<i>D'ici 2030, des outils de communication des bonnes pratiques de lutte aux EEE ont été élaborés et diffusés à l'ensemble de la population.</i>	CRPF
		Maxi Foire EEE
		Municipalité
		Organismes (CRE, Abrinord, CNC)
1	<i>D'ici 2025, la Municipalité a intégré des mesures visant la conservation des milieux ouverts sur son territoire dans ses outils urbanistiques.</i>	Municipalité

1	<i>D'ici 2030, des aménagements pour les espèces de milieux champêtres sont aménagés sur le territoire.</i>	Municipalité
		Nature-Action Québec

3.3 Période de plénière

Cette activité s'est terminée par une période de plénière durant laquelle un représentant par sous-groupe a exposé les idées d'actions prioritaires soulevées dans son groupe. Cela a permis à l'ensemble des participants de prendre connaissance des idées de l'autre groupe et d'échanger ensemble sur celles-ci. Finalement, l'atelier s'est clôturé par un mot de remerciement et en présentant les prochaines étapes du plan de conservation au comité.

17

Conclusion

En conclusion, ce deuxième atelier aura permis de valider certains objectifs identifiés dans le cadre des stratégies de conservation. Il aura aussi permis d'identifier des actions et prioriser celles à mettre en œuvre pour protéger les milieux naturels sur le territoire. De plus, l'identification de porteurs et de partenaires potentiels pour ces actions permettra de d'identifier les parties prenantes à mobiliser pour la mise en œuvre du plan de conservation.

Ces résultats seront combinés à ceux de la consultation publique réalisée auprès des citoyens de Piedmont, afin de proposer un plan d'action pour protéger les milieux naturels sur le territoire. Les objectifs et les actions finales seront révisées et déterminées avec la Municipalité. De même, un plan de suivi et d'évaluation permettra de suivre la mise en œuvre de ces actions à l'aide d'indicateurs de suivi et un plan opérationnel identifiera les ressources nécessaires à la mise en œuvre du plan de conservation.